

Le commerce agricole et alimentaire de la Tunisie avec l'Union européenne (UE) est régi par un accord de coopération, qui permet aux produits tunisiens de bénéficier d'allègements tarifaires à l'entrée de l'UE. L'étude sera divisée en deux parties : la première partie sera consacrée au cadre théorique d'évaluation de l'impact de l'ALE sur l'économie tunisienne, et la deuxième partie présentera les résultats empiriques de l'évaluation et les recommandations qui en découlent. Actuellement, les pays industrialisés régressent dans l'octroi de ces avantages et exigent la réciprocité.